




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/006

**OBJET : LANCEMENT DE CONSULTATION(S) DE
PRESTATION DE SERVICES D'ENTRETIEN DES COURS
D'EAU**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020
Reçu en préfecture le 02/03/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20200225-2020_006_V2-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 18 février 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020

**Le 25 février de l'année deux mille
vingt à 18h30**
à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.


* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/006

**OBJET : LANCEMENT DE CONSULTATION(S) DE
PRESTATION DE SERVICES D'ENTRETIEN DES COURS
D'EAU**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020
Reçu en préfecture le 02/03/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20200225-2020_006_V2-DE

Vu les statuts de la CCM et les articles relatifs à la compétence GEMAPI,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2.1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Compte tenu de l'intérêt de renouveler le marché public de prestations d'Entretien des abords des cours d'eau situés dans le périmètre de compétences de la Communauté de communes de Montesquieu, à compter du 1er juillet 2020, une consultation relative à une procédure de marché public intitulé :

« **Accord cadre - Entretien des abords des cours d'eau par élagage, tronçonnage, débardage - Communauté de Communes de Montesquieu (CCM)** », doit être lancée au plus tard le 30 mars 2020.

La consultation sera lancée selon la procédure formalisée européenne sous appel d'offres ouvert, définie aux articles L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2.1° du Code de la commande publique, et soumise aux dispositions des articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le montant prévisionnel des prestations est de 800 000 € HT sur 48 mois, comprenant les prestations courantes d'entretien récurrent sur prix unitaires (BPU) ainsi que des prestations ponctuelles curatives.

La période d'exécution du marché commence au 1^{er} juillet 2020, pour une période de 12 mois, reconductible 3 fois par période de 12 mois.

La durée maximale du marché est de 48 mois.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à lancer les consultations pour assurer les prestations telles que précédemment décrites,
- Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la bonne réalisation de la présente délibération,
- Inscrit les crédits nécessaires aux budgets afférents.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement